



SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

Monsieur le Maire
Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Angoulême, le 22 février 2021

Objet : cotisations 2021 pour l'entretien de l'éclairage public

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, pour avis, l'état des cotisations concernant l'entretien de l'éclairage public pour l'année 2021.

Si cet état vous convient, nous transmettrons la pièce définitive à Monsieur le Payeur Départemental au mois de mars.

En revanche, si une erreur ou omission s'était glissée, je vous remercie de nous retourner, sous une dizaine de jours, ce document dûment amendé par vos soins et visé.

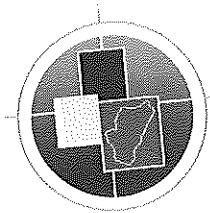
Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Jean-Michel BOLVIN
Président de l'Association des Maires de la Charente

Annexe : 1 état récapitulatif du montant de la redevance





SDEG 16

**Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente**

**ECLAIRAGE PUBLIC
ENTRETIEN
COTISATION 2021**

COLLECTIVITE : AUSSAC-VADALLE

Eclairage public - travaux neufs et entretien : délibération du 9 novembre 2000 et convention du 13 novembre 2000.

Eclairage public	Nombre de points lumineux	Cotisation en euros (*)	Total
Eclairage traditionnel	103	20,43	2104,29 euros
Eclairage Leds	21	14,02	294,42 euros

Montant total de la cotisation de l'éclairage public, pour l'année 2021, dû au SDEG 16 :

2398,71 euros

(*) Statuts du SDEG 16 : arrêté préfectoral du 16 février 2021